

## Communiqué de presse

### **L'avenir de l'hydroélectricité et du soutien d'étiage de la Garonne, l'Ariège et du système Neste-rivières de Gascogne se joue actuellement à l'Assemblée nationale. L'Etablissement Public Garonne se mobilise !**

Les députés Marie-Noëlle BATTISTEL et Philippe BOLO ont déposé le 13 janvier une proposition de loi visant à relancer les investissements hydroélectriques en France. Ce texte déjà débattu en commission des affaires économiques avant-hier sera examiné mardi 3 février à l'Assemblée nationale avec pour double objectif d'en finir avec un conflit avec l'Union européenne et de redonner une place centrale à cette énergie dans la transition énergétique. Ceci aura un impact direct sur l'avenir de la disponibilité de l'eau des retenues hydroélectriques pour soutenir les débits de la Garonne et de toutes les rivières réalimentées.

Cette proposition de loi vise la modernisation des équipements tout en permettant à l'État de rester propriétaire des retenues et aux concessionnaires en place (EDF, SHEMA) de poursuivre l'exploitation des barrages.

**L'enjeu pour le Sud-Ouest est de permettre de concilier production hydroélectrique et soutien des débits de la Garonne, l'Ariège, du système Neste-rivières de Gascogne et de tous les affluents de la Garonne comme cela se fait depuis des dizaines d'années.** En effet, la réalimentation des rivières à partir des ouvrages hydroélectriques a structuré nos territoires et permis le maintien et le développement des différents usages (eau potable, irrigation, production industrielle, salubrité, navigation, loisirs,...) tout en protégeant la biodiversité et les milieux aquatiques.

Dans ce contexte, l'Etablissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens reste mobilisé pour faire valoir les enjeux et besoins de nos territoires. Pour se faire, plusieurs propositions ont été formulées, en lien avec l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANE), pour renforcer le texte. Elles visent notamment à :

- Maintenir un équilibre entre la production hydroélectrique et la gestion équilibrée de la ressource en eau, en mettant l'accent sur le soutien des débits d'étiage,
- Impliquer les EPTB et les collectivités dès le début des procédures réglementaires, afin qu'ils puissent exprimer les enjeux et les besoins des territoires, de leurs habitants, des exploitations agricoles et des milieux aquatiques,
- Assurer la pérennité et le renforcement des accords existants, notamment ceux liés à la sécurisation de la production d'eau potable et au soutien d'étiage,
- Permettre un financement durable des structures qui s'occupent du bon fonctionnement des milieux aquatiques (EPTB, commission locale de l'eau,...) afin de sécuriser la mise en œuvre des actions nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Examiné actuellement à l'Assemblée nationale, il est particulièrement important que tous les citoyens et les parlementaires en premier soient conscients de l'enjeu majeur que représente ce texte pour l'avenir de nos territoires et son aménagement. Face au défi du changement climatique, des canicules, des sécheresses et à l'accroissement de la population, il est important que ce changement de cadre législatif nous permette de poursuivre dans la durée la conciliation de la production hydroélectrique et le soutien des débits de nos rivières lorsque leurs niveaux sont au plus bas.

**Sur le grand bassin Garonne, Ariège, Neste-rivières de Gascogne, en 2025, le soutien des débits de nos rivières a mobilisé plus de 230 millions de m<sup>3</sup> sur les 330 réservés dans les retenues hydroélectriques, qui ont permis de couvrir les besoins pour l'eau potable, l'industrie, l'irrigation et la protection de la biodiversité.**

*Contacts presse : Établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens*

*Jean-Michel Fabre, Président, 06 87 81 95 48*

*Franck Solacroup, Directeur Général des Services, 06 80 11 57 11*

**L'EP Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens est constitué des départements de l'Ariège, la Gironde, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et des deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.**